

Loi électorale du Canada

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire une mise au point. Je suis heureux de la précision apportée par le député et j'en parlerai avec son leader à la Chambre. Il y a un grand nombre de bills que nous-mêmes, comme tous les partis sans doute, aimerions faire passer. Le bill en question en est un, mais je pense qu'en faisant preuve de collaboration, nous pouvons faire beaucoup d'ici quelques jours.

* * *

● (1510)

L'AGRICULTURE**DÉPÔT DE L'ACCORD INITIAL ET SUPPLÉMENTAIRE SUR LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS**

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai promis à la Chambre à deux reprises, j'aimerais déposer, avec la permission de la Chambre, et conformément à l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires, dans les deux langues officielles, de l'accord initial et supplémentaire sur la commercialisation nationale des œufs.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LA BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY ET D'UNE LETTRE DU MINISTRE À L'HONORABLE E. J. BENSON**

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le rapport d'une enquête menée par le ministère des Communications et intitulé: Étude des méthodes et politiques d'achat et des relations financières inter-sociétés de la British Columbia Telephone Company, de même qu'une copie de la lettre que j'ai adressée à ce sujet à l'honorable E. J. Benson, président de la Commission des Transports.

* * *

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA**MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION DES RÉSULTATS DE SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE LORS D'ÉLECTIONS**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-404, tendant à modifier la loi électorale du Canada (sondages d'opinion).

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour objet d'interdire la publication ou la diffusion des résultats de sondages d'opinion publique lors d'élections. Il ne fait pas obstacle à la recherche, qu'elle soit universitaire, commerciale ou politique, qui reste secrète en période électorale, pour ne pas influencer l'issue du scrutin.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Marshall.]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**MESURE MODIFICATIVE INTERDISANT TOUTE DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ÂGE EN MATIÈRE D'EMPLOI ET LA PARTICIPATION SYNDICALE**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à déposer le bill C-405, tendant à modifier le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge).

—Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'interdire, lorsque le Code canadien du travail s'applique, toute distinction injuste à cause de l'âge en matière d'emploi et d'adhésion à un syndicat de travailleurs.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE**M. BEAUDOIN—ON DEMANDE QUE LE SOLICITEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNE DE SON POSTE POUR AVOIR SUPPOSÉMENT MANQUÉ À SON SERMENT D'OFFICE**

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions du Règlement je désire soulever la question de privilège. Cependant, qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas par rancœur politique ni par malice que je le fais.

Si un ministre se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions à cause d'une collusion directe ou indirecte avec le monde interlope qu'il veut protéger, ou pour une autre raison du genre, et qu'en plus ce député prend publiquement position de façon unilatérale et tente de convaincre le conseil des ministres en brandissant la menace de sa démission afin que ce dernier n'applique pas la loi en vigueur nécessaire dans les circonstances telle que la peine de mort prévue au moins pour les meurtriers de policiers et de gardiens de prison, ce député n'a pas d'autre choix que de démissionner puisqu'il manque à son serment d'office.

A titre de député du peuple canadien, lequel réclame qu'au moins la loi actuelle soit appliquée dans ses sanctions prévues, j'ai le devoir d'invoquer la question de privilège et de demander à tous les collègues de cette Chambre d'intervenir afin que soit remplacé le solliciteur général du Canada par quelqu'un qui prenne ses responsabilités et n'aille pas à l'encontre, ni de la loi établie ni de la volonté de la majorité des Canadiens.

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 2247, 2466, 2539, 2564, 2632 et 2788.

Monsieur l'Orateur, si les questions n^{os} 1786, 2130 et 2288 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 2624 et 2704, marquées d'un astérisque?